

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023 à 19 heures

Présidence : Gilbert VALENTIN, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2023

Présents : Damien BON, Laurence BUCHETON, Jean-Paul COURTOIS, Gérard DECOSNE, Frédérique GUEYE, Robert MASUYER, Thierry MINET, Béatrice MIRAILLES, Michel PERRARD.

Absent excusé : Christophe BEAL

Secrétaire de séance : Laurence BUCHETON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2023

APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 31 mars 2023.

FORET COMMUNALE

VALIDE, à l'unanimité, le choix proposé par l'Office National des Forêts d'une vente groupée concernant l'exploitation des feuillus de la parcelle n° 35 de la forêt communale.

ACCEPTE le budget prévisionnel établi par les services de l'O.N.F. :

Recettes : 2 730 € (45 m³)

Dépenses : 1 529.30 € (33.98 € m³ vendu)

Solde de l'opération : 1 200.70 €

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'O.N.F.

Les chênes de la parcelle n° 35 seront vendus en septembre.

ACQUISITION TERRAIN MAISONNETTE SNCF

Après avoir pris connaissance du courrier de M. Arnaud COURVALLAIN, gestionnaire à la SNCF, fixant un prix plancher de 10 000 € pour l'achat du terrain de la maison garde-barrière PN 48 ;

DONNE un accord de principe nécessaire pour démarrer la procédure.

Une décision définitive d'acquisition pourra être prise lorsque sera connu le prix réel de cession.

DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE

Après avoir pris connaissance des courriers du Président de l'Association des Maires de la Côte d'Or et de la Présidente du Centre de Gestion de la Côte-d'Or (CDG 21) ;

DECIDE de confier la mission de désignation du référent déontologue des élus au CDG 21.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

ARNIA CYBERPROTECTION

ACCEPTE l'offre du GIP ARNIA concernant la sauvegarde quotidienne des données numériques du PC fixe pour un montant de 222.60 € la première année puis de 177.60 € les années suivantes.

Après avoir pris connaissance du courrier du Département de la Côte-d'Or relatif au système Ingénierie Côte-d'Or ;

DECIDE de maintenir son adhésion au GIP ARNIA pour l'année 2024.

CABANE A LIVRES

DECIDE, sur la proposition de Michel PERRARD, de l'acquisition d'une nouvelle cabane à livres à destination des enfants pour un montant de 1 178.63 € TTC auprès de la société KGMAT.

FETE NATIONALE 14 JUILLET

ENTEND Laurence BUCHETON exposer le programme des festivités mises en place à l'occasion de la fête nationale du vendredi 14 juillet.

Le montage du chapiteau aura lieu le 13 juillet à 18 heures.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

ENTEND diverses communications du Maire concernant :

- la réunion du Syndicat des Eaux de Seurre le 04 avril : documents budgétaires 2022 et 2023.
- la réunion du Conseil Communautaire à Labergement les Seurre le 05 avril : compte de gestion et compte administratif 2022, affectation des résultats, budget principal 2023 (+10% fiscalité locale, +4% taxe GEMAPI), budgets annexes (pas d'augmentation de la redevance incitative 2023).
- le 22 avril : deux baptêmes républicains de Matisse et Raphaël BELLANGER.
- le Bureau du Syndicat des Eaux le 02 mai à Seurre.
- l'assemblée générale de la route des Abolitions et de l'Esclavage en visioconférence le 04 mai à Seurre : bilan financier 2022, orientations budgétaires 2023. Projets d'actions 2023.
- l'assemblée générale de l'A.D.M.R. le 12 mai à Seurre.
- la réunion du bureau communautaire le 15 mai à Broin.
- les rogations et prières le 17 mai à Jallanges.
- la conférence des Maires à Pagny le Château le 22 mai : loi Climat et Résilience, loi ZAN (zéro artificialisation nette des sols), équilibre consommation d'espaces naturels et renaturation.
- le tirage au sort des jurés d'Assises le 23 mai à Brazey en Plaine : M. Quentin BIDAULT.
- la réunion du conseil communautaire le 24 mai à Echenon : vote des taux de fiscalité (+10 %). Référent déontologue par CDG 21. Gestion de l'assainissement collectif par une délégation de service public (DSP). Avenant piscine de 300 000 € pour traitement des Eaux.
- la rencontre athlétisme inter-écoles du 30 mai au stade de rugby.
- la réunion « Affaires scolaires » le 1^{er} juin à Seurre.
- le diagnostic thermique du bâtiment de mairie le 05 juin.
- la réunion du schéma directeur des mobilités durables le 19 juin à Seurre.
- la réunion du bureau communautaire le 19 juin à Esbarres : ressources humaines, parking gardé de Saint-Usage, adhésion à l'agence France Locale.
- la réunion du bureau du Syndicat des Eaux le 20 juin à Glanon : règlement intérieur, extension du BAC de Magny (Bassin d'Alimentation de Captage), conduite d'alimentation du lotissement Eugène BLOT à Seurre.
- la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 20 juin à Seurre :
Election du Président : M. François PERRIN de Bonnencontre.
Election du Vice-Président : M. Dominique JACOB de Losne.

COMMUNICATIONS DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

ENTEND les responsables de commissions exposer le compte rendu de diverses réunions :

Béatrice MIRAILLES :

Conseil d'Ecole Maternelle Cité Verte du 19 juin : sélection pour l'évaluation. Effectif faible, crainte de fermeture de classe. Peu de parents présents lors des manifestations organisées. Plus de médecin scolaire pour la visite médicale en vue du passage au CP. Fête de l'école le 23 juin. Voyage à Dijon : train + tram + parc de l'Arquebuse + cinéma Eldorado. Bilan coopérative : 424 €.

Michel PERRARD :

Réunion GIP ARNIA le 21 mai à Genlis.

Thierry MINET :

- Commission Travaux Com. Com. le 18 avril : prestations du service technique pour travaux paysagers (166.50 €/jour pour deux agents).
- Commission du cycle de l'eau le 25 avril : choix de la gestion de l'assainissement en DSP.
- Réunion COM.TECH du Syndicat des Eaux : révision à la baisse des prix des prestations de la SAUR. Départ de Mme Pauline FRANCOIS.
- Broyage dans les parcelles n° 21.22.23.24 et 37 de la forêt communale.
- Travaux effectués devant les logements communaux après détection d'une fuite de gaz.

Laurence BUCHETON :

- Commission Enfance Jeunesse du 04 avril : subvention à l'association « Loups affamés » et au CD.S. Révision du règlement intérieur. Renouvellement du contrat de restauration. Attribution subvention MSA via un contrat cadre de 3 ans.

- Commission Fleurissement du 05 avril : décision des endroits à fleurir en fonction de prévisions de sécheresse et de gestion de l'eau. Pneus à regarnir après devis.
- Distribution des colis à la maison de retraite par Béatrice et Frédérique le 22 avril.
- Distribution des colis de la Saint-Georges le 23 avril.
- Préparation de la salle des fêtes le 07 mai.
- Repas des aînés le 08 mai.
- Commission Fleurissement le 11 mai : choix définitif.
- Plantation fleurissement le 18 mai.
- Evaluation végétalisation Chemin de la Croix de Pierre le 23 mai ; courrier avec AR pour litige.
- Commission Fêtes et Cérémonies le 06 juin : préparation 14 juillet. Retour sur le repas du 8 mai.
- Commission Enfance Jeunesse le 13 juin : Présentation des activités du RAM. Point de vigilance sur la baisse du nombre d'assistantes maternelles. Groupe de travail pour y remédier.

AFFAIRES DIVERSES

PREND CONNAISSANCE

- Du courrier d'Enzo NIVOIS remerciant la municipalité pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de son voyage scolaire à Verdun.
- Du remplacement des portes et fenêtres bois du bâtiment de la mairie par des menuiseries aluminium effectué par l'entreprise Didier BIGUEURE d'Annoire.
- De l'octroi par le SICECO d'une subvention de 7 502 € attribuée au titre des économies d'énergie pour les travaux d'isolation réalisés sur le bâtiment de la mairie.
- De la demande d'utilisation de l'avenue de Saint Georges pour le passage du triathlon de Seurre le 17 septembre de 14h à 16h30.
- De la reprise des cours au lycée de Chamblanc jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Du suivi de la vente à la commune de la parcelle de forêt cadastrée ZC 17 au lieu-dit Poirier Lazard.
- Du courrier de l'association des scouts de France sollicitant un terrain pour l'organisation de leur camp national du mois d'août 2024.
- DECIDE que les bons attribués aux habitants pour les maisons fleuries doivent être consacrés à l'achat de fournitures destinés au fleurissement, plantes, terreau...

Gilbert VALENTIN
Le 22 juin 2023


